

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 17
- votants : 17

Date de convocation  
9 décembre 2022

Date d'affichage  
9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le 15 décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle de la Mairie

**Présents :** BEAUFRÈRE Marie-Annick, CHAUVAT Jean-Marc, Catherine CHAUMETTE, LAZARD Gérard, MASTIL Colette, BINET Patrick, , ROUTET Philippe, PLANTUREUX Cécile, ASSIMON Pascale, CHAUVAT Delphine, David DUTRAIT, HUARD Claudia, TOUCHES Jacqueline, MATHEY Jean-Luc, DENORMANDIE Frédéric, AUBARD Floriane

**Absents excusés :** BOFFEL Jean-Marie, PIGET Jean-Marc

**Secrétaire de séance :** Catherine CHAUMETTE

### **OBJET : CAMPING « LES FRENES » : ACTUALISATION DES TARIFS au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

*Délibération N° 20221512D03*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote** les tarifs du camping , au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

#### **I. CAMPING - CARAVANING**

##### **1) Redevance Journalière**

- Emplacement : Tente + voiture : 2.50 €  
Caravane +voiture : 3.50 €  
Camping-car : 3.50 €

Par personne	3.00 €
A partir du 3 <sup>ème</sup> adulte	2.00 €
Enfant 3 à 10 ans	1.00 €
Enfant – 3 ans	gratuit

- Forfait 7 jours 2 personnes ..... 90.00 €
  - Supplément « grand confort ..... 2,00 € (assainissement individuel)
  - Electricité ..... 4.00 €
  - Garage mort ..... 3.00 €
- Fourniture de pain de glace..... 0,50 € l'unité
- Fourniture lessive ..... 0.50 € la dose

#### **II . BUNGALOWS :**

Capacité : 8 personnes, location à la semaine du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre.

	Hors Sais.	Pleine Sais. (15 juin – 31Août)	Ouvriers
. La Semaine	.....270 €.....	300 €.....	250 €
. Le Week-end = 2 nuits (H.S.) :	.....	160 €	
. La nuitée (Hors Sais.) :	.....	110 €	

- **Arrhes :**
  - la semaine... 75 €.....84 €
  - le week-end 45 €
  - la nuitée ..... 30 €
- **Caution :**
  - la semaine... 135 €.....150 €.....125 €
  - le week-end.. 80 €
  - la nuit ..... 55 €

. **Ménage** l'heure (facultatif) : 25 € quelle que soit la saison

. **Forfait chauffage du 31 octobre au 15 avril** : ..... 10 €/jour

. **Location de draps** (de dessus, de dessous et taies) :  
Pour les locations d'une nuit ou d'un week-end .....8 € la parure.

. **Reconduction du tarif casse** pour les bungalows, voir tableau joint en annexe.

En pleine saison, en l'absence de location à la semaine, les bungalows pourront être loués à la nuitée ou par week-end.

### **III. CHALET « SAINT-JACQUES »**

. La nuitée, toutes saisons – Pèlerins de Saint Jacques de Compostelle : 7,50 € par personne.

- **Annulation :**
  - Jusqu'à un mois avant la date prévue, les arrhes sont remboursées à 100%,
  - Jusqu'à 15 jours avant la date prévue les arrhes sont remboursées à 50 %,
  - L'annulation faite moins de 15 jours avant la date prévue ne fait pas l'objet d'un remboursement des arrhes.

➤ **Aux prix ci-dessus s'ajoute la TAXE de SEJOUR.**

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures*

La secrétaire de séance  
Catherine CHAUMETTE



Le Maire,  
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat  
le 22/12/2022 et publié et notifié 22/12/2022 M. Guy GAUTRON , Maire de Neuvy St Sépulchre

